



Déclaration préliminaire à la commission administrative paritaire académique du mercredi 20 Mars 2019 du Sgen-CFDT

Acad_Grenoble

Tout d'abord, nous voulons rappeler que les CAP constituent un lieu privilégié du dialogue social auquel la CFDT est très attachée. Les élus CFDT feront tout pour poursuivre et garantir des procédures et des règles d'organisation des mutations et de promotions transparentes, négociées et validées par les instances.

La mutualisation des bonnes pratiques dans les différentes académies nous paraît importante.

Ainsi, nous voulons pointer, comme dans d'autres académies, l'importance de mettre en pratique l'esprit du cadrage PPCR pour l'égalité professionnelle homme-femme pour cette commission sur la promotion dans le corps des agrégés.

La logique serait que l'administration vise l'égalité de proportion de femmes parmi les promouvables et les promu.es, et que nous ayons comme référence le corps vivier.

Dans les documents fournis, nous en sommes à 53 % de femmes proposées contre 68 % de femmes dans le corps des certifiés... C'est trop loin du compte, nous souhaitons l'attention de la commission sur ce point.